

DES ASSISTANTES SOCIALES AUX CÔTÉS DES POLICIERS ET DES GENDARMES UN DISPOSITIF POUR MIEUX RÉPONDRE À LA DÉTRESSE SOCIALE

Parmi les décisions prises lors de la commission permanente du lundi 12 février, l'assemblée départementale a choisi de reconduire les postes des Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG). Deux assistantes sociales du Département travaillent en effet au sein même du commissariat de police Saint-Brieuc et de la brigade de gendarmerie de Dinan. Ce dispositif dont l'intérêt est unanimement salué, est financé par l'Etat, le Département et les deux intercommunalités concernées.

Les élus du Département ont choisi de consolider les deux postes d'assistantes sociales travaillant à demeure au sein du commissariat de police de Saint-Brieuc pour l'une, et à la gendarmerie de Dinan pour l'autre. Depuis plus de deux ans, elles interviennent aux côtés des gendarmes et des policiers pour apporter un accompagnement social à celles et ceux qui en ont besoin. Elles créent ainsi une passerelle entre les forces de l'ordre et les services sociaux.

« Je tiens beaucoup à ce dispositif vertueux. Les intervenantes sociales présentes au cœur du commissariat et de la gendarmerie sont en effet très bien placées pour répondre à des situations de détresse sociale. Elles connaissent parfaitement tous les réseaux des services et des associations médico-sociaux, souligne Alain CADEC, président du Département et député européen. Le bien-fondé de leur poste s'est avéré très rapidement et elles font véritablement partie des équipes du commissariat de Saint-Brieuc et de la gendarmerie de Dinan.

Elles illustrent enfin la manière dont nous pouvons travailler, en bonne intelligence, avec nos partenaires.»

«Les intervenantes sociales savent comment procéder pour accompagner au mieux les victimes, notamment en cas de violences intrafamiliales, et les inciter à porter plainte. Ce travail en étroite collaboration avec les policiers et les gendarmes permet en outre d'identifier des personnes en souffrance qui ne sont pas connues des services sociaux du Département», complète Sylvie GUIGNARD, vice-présidente du Département chargée de l'accompagnement des personnes âgées et du logement.

Créés en 2015 après une expérimentation d'un an à Dinan, les deux postes sont désormais encadrés dans une convention de trois ans 2018-2020. Pour chacun des deux postes, l'État et le Département contribuent à hauteur égale d'un tiers, le tiers restant étant assumé par Saint-Brieuc Armor Agglomération ou Dinan Agglomération.